

SAINT-RAPHAËL EN PROVENCE

par Daniel BRENTCHALOFF

Le culte des archanges bibliques est en faveur très tôt dans les Églises orientales. Dans l'Occident chrétien, il se répand lentement et tardivement et, sans avoir approfondi la question, je n'en ai pas trouvé trace en France avant le VII^e siècle, et encore très partiellement (1).

EN FRANCE

Le plus ancien monument figuré représentant des archanges nommément désignés est celui de l'*hypogée des Dunes* à Poitiers (Vienne). La confession de l'abbé Mellebaude, datée de la fin du VII^e siècle, a conservé deux plaques-reliquaires en pierre qui montrent les "portraits" gravés des quatre évangélistes et, malgré leur nature incorporelle, les bustes humains affublés d'ailes de quatre archanges venus tout droit de l'antique angéologie pharisienne. Ce sont, d'une part, Raphaël et Raguël (fig. 1), d'autre part, Michel et Gabriel.

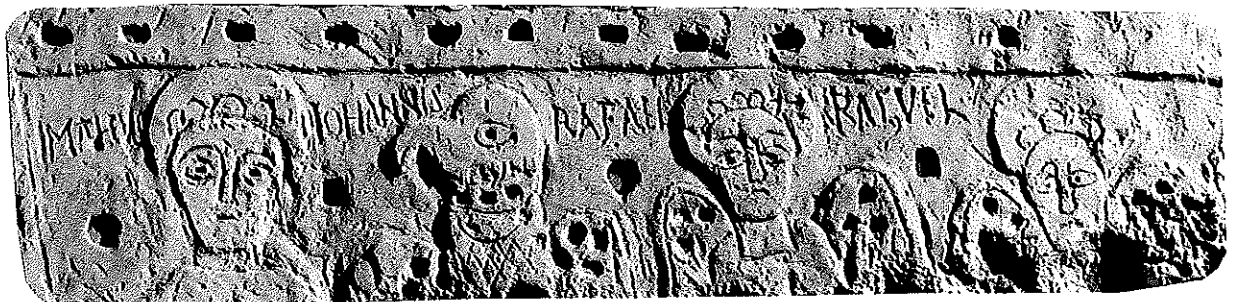


Fig. 1 : Poitiers (Vienne). Hypogée des Dunes. Panneau reliquaire sculpté, fin du VII^e s.
De g. à dr. : *Matheus* (Matthieu), *Iohannis* (Jean), *Rafael* et *Raguël*, archanges.

Une tradition veut que la première fondation religieuse du Mont-Saint-Michel (Manche) soit datée de 708. Mais sous quel titre ? La date de 966 paraît plus convenable pour l'église abbatiale des Bénédictins consacrée à l'archange Michel.

La profusion d'anges, archanges et autres principautés issus des chœurs de l'école biblique provoquait un certain désordre dans la liturgie. En 745, au concile du Latran, le pape Zacharie imposa un rescrit dogmatique : le nombre des archanges est limité à trois au lieu de sept. Ne sont admis dans la doctrine chrétienne que Gabriel, Michel et Raphaël. Prescription diversement suivie (2).

Églises ou autels sous le patronage des archanges sont très rares en France avant le XI^e siècle. L'indigence de nos sources pour l'époque carolingienne pourrait en être la cause. On doit citer spécialement :

- La cité monastique de *Centula*, fondée par l'abbé Riquier en 625 (Saint-Riquier, Somme), qui recevra la visite de Charlemagne le jour de Pâques de l'an 800. Les *Laudes regiae* dédiées au roi des Francs ont été conservées (3). Les trois archanges, Michel, Gabriel et Raphaël sont invoqués aussitôt après la Vierge et le Rédempteur. L'abbatiale de Riquier renferme un *atrium*

pré-roman dont trois chapelles sont placées chacune sous le patronage d'un archange, Michel, Gabriel et Raphaël.

- À Saint-Michel de Cuxa (Pyrénées-Orientales), l'abbaye fondée en 878 pour les Bénédictins, placée sous la protection de saint Michel. L'église de l'abbé Garin (974) comporte une rotonde occidentale avec crypte dont les trois chapelles sont vouées respectivement à N.-D. "de la crèche", saint Gabriel et saint Raphaël. Il reste possible que la rotonde soit une adjonction de l'abbé Oliba dans les années 1030-1035.
- Les églises d'époque romane et postérieure consacrées à saint Michel, relativement nombreuses en France. Celles dédiées à saint Gabriel et saint Raphaël sont au contraire très rares. D'époque romane, on se limitera à signaler les églises de Saint-Gabriel (Calvados et Bouches-du-Rhône, XII^e siècle) et celle de Saint-Raphaël (arr. de Périgueux, Dordogne, monastère du XIII^e siècle).

Anges ou archanges de tradition biblique, représentés avec des ailes comme les petits Génies du paganisme, sont l'expression surnaturelle de la volonté divine consignée dans le Livre. Ainsi, Gabriel est messager de l'Annonciation à Marie (*Angelus Domini nuntiavit Mariae...*). Raphaël représenté avec un bâton de pèlerin et un pot à onguent (4) est un saint guérisseur, guide des voyageurs sur terre comme sur mer (5).

EN PROVENCE

L'Italie du Nord, piémontaise et lombarde, est le plus ancien foyer d'influence culturel et architectural à haute époque pour la région provençale. Une étude récente et bien documentée sur les églises dédiées à saint Raphaël, plus nombreuses qu'on pourrait le croire, nous dispense fort à-propos d'en refaire l'inventaire (6).

En suivant d'est en ouest le "courant ligure", on trouvera successivement d'après diverses sources médiévales ou modernes :

Diocèse de Vence (Alpes-Maritimes)

On notera d'abord au passage dans ce département, mais dans les limites de l'ancien diocèse de Glandèves (à Entrevaux), un *col de Saint-Raphaël* à quelques km au sud-est de Puget-Théniers en direction de Roquestéron. L'appellation devrait provenir d'une chapelle ou d'un simple oratoire oublié sur ce chemin de montagne. Un habitat antique isolé est répertorié dans le voisinage.

Environ 3 km au nord-est de Tournettes-lès-Vence (Tournettes-sur-Loup), au croisement du chemin de Saint-Paul à Gréolières avec une voie supposée romaine, on découvre d'abord un jas et un vallon de Saint-Raphaël, ensuite, « *des tombes... au milieu des ruines d'un ancien château des templiers nommé Saint-Raphaël* ». Une chapelle se voit aussi près de ces ruines (7). Plusieurs auteurs ont fait table rase des Templiers à Saint-Raphaël de Tournettes. La chapelle serait celle du *castrum* de *Malvans*, seigneurie établie au XII^e siècle (8).

Diocèse de Fréjus (Var)

L'archange Raphaël est le titulaire de l'église qui a donné son nom au village puis à la ville du sud-est varois. Quelques paroissiens croient encore au patronage de saint Pierre qui n'a eu pendant deux ans (1943-1944) aucune légitimité liturgique. Quant aux Templiers, ils sont absolument hors de cause (9). Nous reviendrons plus en détail dans les pages qui suivent sur l'histoire assez bien documentée de cette église au Moyen Âge.

Diocèse d'Aix (Var)

Le cartulaire de Saint-Victor de Marseille inscrit à plusieurs reprises parmi les nombreuses possessions de l'abbaye une église de saint Raphaël dans le diocèse d'Aix, sise « *in valle cognomento Brusa* » (CSV, ch. 222, en 1093) ou « *in valle que dicitur Brusa* » (CSV, ch. 224, en

1098). Cette église *sancti Rafahelis (sic)* est encore citée dans les bulles de Pascal II (1114) et d'Innocent II (1135) « *in episcopatu Aquensi* ». La *vallis Brusa* est celle de Brue-Auriac au nord-est de Saint-Maximin. L'église n'a pas laissé de toponyme et ne peut être exactement située (10).

Diocèse d'Aix (Bouches-du-Rhône)

Le même cartulaire de Saint-Victor de Marseille cite encore dans le diocèse d'Aix les églises paroissiales « *de Bucco et de Caprario* » (CSV, ch. 224, en 1098). Saint Raphaël est le patron de l'église romane du *castrum* de *Caprarium* qui est Cabriès entre Aix et Marseille (canton de Gardanne) dont le nom a pris au Moyen Âge les formes variées de Cabrier, Cabrer, Chabreu, Chabres. On retrouve la même église « *in comitatu Aquensi* » au XII^e siècle dans les possessions de l'abbaye de Montmajour (GCN, II, Instr. VII, 1118), en 1204 (bulle d'Innocent III) et 1258 (bulle d'Alexandre IV), toujours citée avec le prieuré de Saint-Pierre du Pin dépendant de la même abbaye (11). À Cabriès existe aussi une « *chapelle ancienne de Saint-Raphaël dans le cimetière, peut-être l'ancienne église paroissiale, orientée au S.-E.* » (12).

Diocèse d'Arles (Bouches-du-Rhône)

Le lieu-dit *Raphèle* proche d'Arles n'autorise pas de rapport avec une fondation religieuse. La dénomination est celle d'un nom de personne, Rafelis ou Raphelis, francisé.

Pour la ville d'Arles, dans l'enceinte du couvent Saint-Jean, l'abbesse Rusticule aurait dédié vers 630 une église *in honore sancti archangeli Michaelis* et, d'autre part, une basilique pour les reliques de la Croix. La *Vita s. Rusticulae* désigne les trois premiers autels de l'église Sainte-Croix : *primum in honore Crucis Christi, dehinc sanctorum archangelorum Gabrielis atque Raphahelis ...* Si l'on en croit cette Vie de l'abbesse, les trois archanges Michel, Gabriel et Raphaël auraient eu un lieu de culte à Arles avant 632, date de sa mort, pendant l'épiscopat de Theodosius (13). Les fondations de cette haute époque n'ont pas laissé de traces dans les sources médiévales postérieures. On peut donc en douter.



La chapelle Saint-Raphaël de l'ancien cimetière de Cabriès, reconstruction post-médiévale.
Photo L. Rivet

Diocèse de Carpentras (Vaucluse)

À une lieue de Carpentras, à Monteux se trouve un prieuré de Saint-Raphaël, sur la route de Pernes. R. Bailly lui a consacré une notice succincte (14) : La chapelle, mentionnée sur la table synodale de 1447, fut réédifiée vers 1640 puis aux environs de 1830. Transformée en remise, près de la ferme du "Grand saint Raphaël", elle ne présente aucun intérêt architectural.

Plus intéressante est la geste de saint Gens natif de Monteux au début du XII^e siècle et thaumaturge. Il avait brisé la statue de l'archange Raphaël que les habitants plongeaient dans l'eau pour obtenir la pluie, survivance de rite païen. Cet énigmatique saint provençal à qui les paysans demandaient la pluie avec une procession solennelle à l'ermitage du Beaucet porte l'héritage d'anciennes pratiques religieuses auxquelles l'archange Raphaël, entre autres, est mêlé (15).

Dans l'espace provençal, entre Var et Rhône, on ne dénombre pas moins de sept fondations religieuses sous le titre de saint Raphaël. Elles sont harmonieusement réparties entre les anciens diocèses de Glandèves, Vence, Fréjus, Aix (2), Arles, Carpentras. Une seule mention, celle d'Arles si elle est crédible, intéresse l'époque mérovingienne. Les autres ne sont pas antérieures, d'après nos sources limitées, au milieu ou à la fin du XI^e siècle. Saint-Raphaël de l'est varois n'est donc pas une exception.

L'ÉGLISE DES ARCHANGES À SAINT-RAPHAËL

À moins d'une demi-lieue à l'est de la cité épiscopale de Fréjus, l'ancienne église paroissiale de Saint-Raphaël (désaffectée en 1906) est connue sous ce vocable depuis le milieu du XI^e siècle.

Locus sancti Raphaelis

La plus ancienne citation connue est tirée du cartulaire de N.-D. de Correns, prieuré dépendant de l'abbaye Saint-Pierre de Montmajour (fig. 2 et p. j. 1040-1065). Une donation des chanoines d'Espéluque (16) à Saint-Pierre est conditionnée par le consentement d'un certain Aldebert Dodon qui obtient en compensation, et comme gage de la donation, que les chanoines de Fréjus cèdent leurs droits sur le « lieu » de Saint-Raphaël et celui d'Espéluque. L'acte est difficile à dater, 1043 d'après D. Chantelou (*Hist. de Montmajour*, 1757), entre 1040 et 1065 d'après nous. Il est en tout cas antérieur à 1073, date à laquelle Saint-Raphaël revient aux moines de Lérins (*infra*).

Retenons que vers le milieu du XI^e siècle il existe un *locus* (lieu habité) dont le nom emprunte celui d'un édifice religieux.

À partir de ce premier document, une simple déduction permet de comprendre qu'existait dans le passé un sanctuaire dédié à l'archange Raphaël. Les chanoines de Fréjus abandonnent (provisoirement) leur pouvoir temporel sur le *locus*, mais il n'est pas question de l'église dans cette transaction.

Deux autres textes un peu plus anciens imposent logiquement le même silence sur cette fantomatique *ecclesia*.

Le premier, daté du 6 mars 990, est la charte dite "de Riculfe" par laquelle le comte Guillaume rétablit l'évêque dans ses diverses possessions après l'expulsion des Sarrasins de Provence. Dans sa requête, Riculfe expose que la cité de Fréjus est détruite et vidée de ses habitants (réduite en solitude) ; les alentours de la ville sont dans le même état ; le pays a été dévasté par les impies. Il reçoit la moitié des pouvoirs seigneuriaux sur un petit territoire qui ressemble fort à un désert : limité à l'ouest par l'Argens et le Blavet, au sud par la mer, à l'est par la Siagne, au nord, le *castrum Gorgia* et le *mons Mercori* (17). À part l'église épiscopale ruinée, la seule *villa Pogito* (Puget-sur-Argens) est citée dans ce texte (p. j. 990). Saint-Raphaël, *locus* ou *ecclesia*, est remarquablement absent(e) de cette brève énumération ; soit qu'il n'existât rien encore sous ce

nom à l'époque, soit - ce qui est plus probable - que son église n'ait pas échappé aux dévastations commises au X^e siècle sur tout le littoral par les Sarrasins. Particulièrement exposé, l'édifice religieux n'aura pas survécu aux ravages entraînant la destruction ou la ruine par abandon.

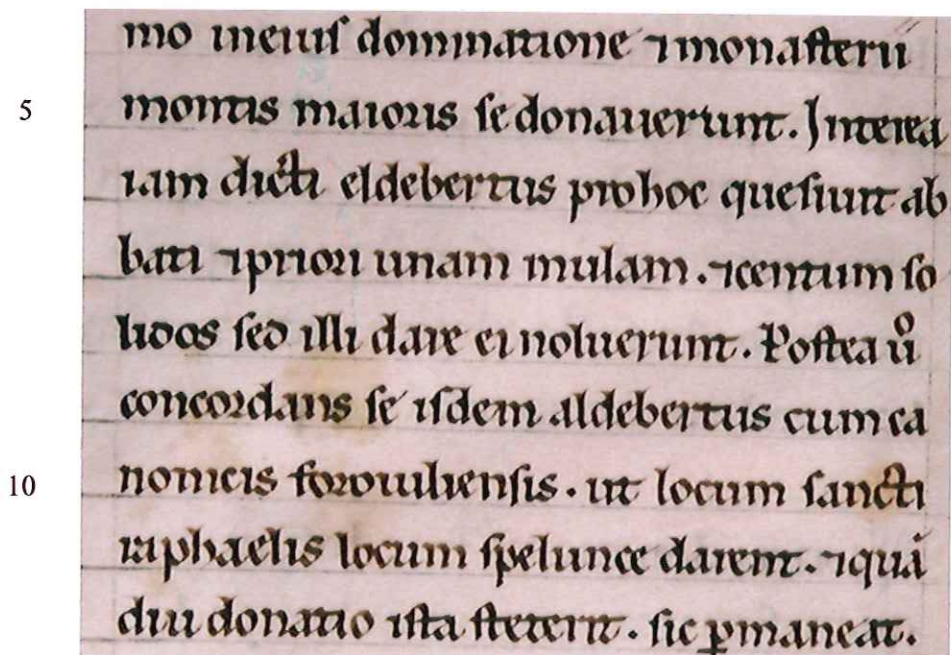


Fig. 2 : Cartulaire de N.-D. de Correns. L. 10-11, première mention d'un « *locus sancti raphaelis* » au milieu du XI^e s.

Un demi-siècle plus tard, un second texte plus détaillé va dans le même sens (p. j. 1030-1046). Le comte Franco et son épouse Matella donnent à l'abbé Amalric et aux moines de Saint-Honorat de Lérins une vaste propriété sise au bord de la mer à l'est de Fréjus. Le domaine “*de sancto Lamberto*” (18) s'étend de la porte d'Antibes (19) jusqu'au Suveret, suit le vallon du Gondin, passe par le vallon du Pédégal (20) jusqu'au “château du marais” (21) et revient au point de départ.

Cette grande boucle orientale empiète largement sur l'espace (*territorium*) raphaëlois, au-delà de l'ancienne limite fixée par l'oratoire “de Guérin” et le cours du Pédégal jusqu'à la mer. La seule église évoquée dans la citation est celle de Saint-Lambert. L'église de Saint-Raphaël est encore absente, que ce soit à l'intérieur ou sur le confront du territoire attribué au monastère de Lérins.

Les trois plus anciens documents invoqués ci-dessus autorisent pour le premier sanctuaire de Saint-Raphaël le schéma historique suivant :

1. Avant 990, une église carolingienne proche de la cité épiscopale est dévastée par les incursions sarrasines sur le littoral (22).
2. Durant les premières décennies du XI^e siècle, l'église ruinée n'entre pas dans les limites du *territorium* de l'abbaye de Lérins.
3. Vers le milieu du XI^e siècle, ou peu après, le *locus* de St-Raphaël est une prébende hypothéquée par les chanoines de Fréjus (23).

Les pauvres vestiges matériels de l'église carolingienne ont été en partie retrouvés.

L'église du Haut Moyen Âge

Elle a été identifiée par étapes de longues durées entre 1887 et 1997.

– Après le transfert de la paroisse vers la nouvelle église N.-D. de la Victoire, le sous-sol de la

“vieille église” commence à être exploré. La visite se fait à partir de quelques marches d'escaliers latéraux donnant accès aux absidioles de la crypte qui sont déblayées. Un plan d'ensemble de l'église est levé par P. Aublé en 1890, suivi d'un relevé plus précis de l'absidiole nord de la crypte en 1899. Le déblaiement de l'abside centrale est arrêté par le risque d'affaissement du lourd pavement supérieur, et au milieu par une construction arrondie entre deux piliers de fondation. Représenté par un arc de cercle ou un cercle sur les plans, en limite de la nef, l'obstacle visible sur près de 2 m de hauteur ne sera pas interprété, mais donnera lieu à quelques divagations, en particulier celle d'un escalier donnant accès à une galerie souterraine reliant l'église au rivage de la mer...

- De 1942 à 1950, quelques petits sondages périphériques sont réalisés dans le chœur ainsi que le surcreusement des absidioles de la crypte (24). Un étudiant de 19 ans s'avise de rectifier les vieilles élucubrations sur l'édifice courbe. Il en fait le chevet d'une église “B” reconstruite au XI^e siècle avec des dimensions réduites à l'intérieur de l'église “A”, du IX^e ou X^e siècle. Son rapport (25) est acceptable si l'on ne considère que le plan. En revanche, il est injustifiable si l'on compare les niveaux. Les premières assises de l'abside de l'église “B” sont à 1,80 m plus bas que celles des murs de sa nef, ce dont l'auteur ne dit rien.

Incompatibles dans l'élévation, l'abside enterrée et le mur aérien de la nef de l'église “B” ne le sont pas non plus par la technique de construction. Le chevet visible depuis la fin du XIX^e siècle présente l'aspect d'une fruste maçonnerie de moellons irréguliers. Les murs de la nef, identiques à ceux de la crypte, sont en petit appareil soigné, scandés à l'extérieur par des arcatures saillantes en petit appareil régulier (26).

Les deux constructions ne sont pas contemporaines et la théorie du jeune Février, infondée (27). Il fallait préférer la solution la plus logique qui veut qu'une nouvelle église agrandie enveloppe et se superpose à la précédente, ce qui est le cas le plus fréquent.

Une lecture un peu attentive des éléments architecturaux et de leurs niveaux respectifs aurait déjà pu aboutir à une conclusion inverse de celle de 1951.

Le dégagement complet des structures inférieures comblées fut décidé en 1993 en même temps qu'un programme échelonné de restauration de la totalité des édifices (28).

- De 1994 à 1997, la fouille a découvert sans surprise l'abside centrale de la crypte et mis au jour les restes significatifs de l'église carolingienne en partie contenue dans la travée de chœur de l'église romane. Seule l'abside unique est conservée en élévation (on le savait déjà) ; son plan n'est pas semi-circulaire mais en “fer à cheval” un peu de guingois par rapport à la nef. Elle enferme un autel surélevé en maçonnerie pleine, privé de sa table, décoré d'une croix latine faite de bords de tuiles romaines récupérées sur place (fig.3). Trois baies étroites à double ébrasement, une axiale et deux latérales, éclairaient le sanctuaire.

La nef de cette première église avait été rasée au niveau des fondations. Le peu qui reste permet toutefois de tracer un rectangle d'un peu moins de 6 m de large et moins de 10 m de long (une mesure de 30 pieds du roi correspondrait pour la longueur à 9,74 m). Le rectangle présente une ouverture d'environ 2,50 m du côté de l'abside à peine plus ouverte.

L'appareil brut des murs de l'abside, son raccord approximatif avec l'axe de sa nef, les petites dimensions de l'ensemble (6 x 15 m hors tout), la rusticité de son autel, la pauvreté des sols, tout accuse une très modeste construction rurale pour l'église du Haut Moyen Âge consacrée (sans doute) à saint Raphaël. Il serait aventureux de vouloir y introduire les deux fragments de chancels ou ambons (l'un en grès, fig. 4, l'autre en marbre, fig. 5) importants par leurs dimensions et la qualité de leur décor sculpté. Tous deux, d'époque carolingienne, ont été retrouvés dans les fondations de l'église romane ; un troisième en marbre sculpté vient de la tour du XIII^e siècle (29). Ils n'ont pas leur place évidemment dans la petite église rurale pré-romane.

Il n'y a pas lieu de s'attarder sur la date de construction de cette chapelle; il suffira d'adopter la

version diamétralement opposée à celle de P.-A. Février : le IX^e ou le X^e siècle pour l'édifice intérieur pré-roman (30) ; la fin du XI^e siècle pour la nouvelle église agrandie du premier art roman. La construction carolingienne a probablement été ravagée et abandonnée avant 972.



Fig. 3 : Intérieur de l'abside en fer à cheval du Haut Moyen Âge.



Fig. 4 : Fragment de pilier de chancel carolingien en grès sculpté.



Fig. 5 : Fragment de plaque de chancel carolingien en marbre sculpté.

Le site d'époque romaine

Le vieil édifice délabré occupait une situation privilégiée près du bord de la mer et du vallon de la Garonne. Il s'élevait sur le flanc sud d'une petite butte rocheuse dominant le paysage de quelques mètres, au pied de laquelle passe le chemin qui conduit vers la traversée de l'Estérel (chemin des carrières). Depuis la fin du XIX^e siècle, on pouvait soupçonner une aire funéraire d'époque romaine sur le même emplacement (31), surtout après la découverte restée confidentielle d'un important panneau de sarcophage en marbre figuratif, de type arlésien, extrait du sous-sol de

l'église (32). Dès lors la conjecture la plus plausible était aussi la plus banale, celle de l'implantation d'un petit sanctuaire chrétien sur les ruines d'un quelconque monument culturel ou funéraire païen (33).

Les excavations de 1994-1997 ont retrouvé comme il était prévisible les quelques restes arasés des constructions romaines du site. Il s'agit d'abord d'un petit enclos funéraire carré de 20 pieds de côté (5,90 m) largement ouvert à l'est (8 pieds, 2,40 m, mesure estimée) dont les murs maçonnés ont exactement une épaisseur conforme de 2 pieds (0,59 m) (34). Il était normalement à ciel ouvert.

Les sépultures de l'aire sépulcrale ont été pour la plupart éliminées par les remaniements postérieurs. Le peu qui reste à l'intérieur et aux abords de l'enclos sont des inhumations en coffrage de tuiles, d'orientations variées, mode le plus fréquent aux II^e et III^e siècles (35). En l'absence d'urnes cinéraires sur cet emplacement, une datation plus ancienne ne se justifie pas.

Dans un second temps, une exèdre accolée à la face ouverte de l'enclos est bâtie avec des matériaux de remploi sur un plan rectangulaire (surface estimée, env. 20 m²). En raison de la forte déclivité du terrain, elle est soutenue à l'est par deux contreforts aux angles. Dans l'organisation spatiale et la vocation initiale du site, l'identification de la nouvelle construction ne fait pas de doute : enclos funéraire et plus probablement *cella* individualisée pour un tombeau familial. Cette opinion est renforcée par les restes d'un sarcophage du IV^e siècle issu des premières fouilles de l'église (ci-dessus, note 32). Plusieurs morceaux d'amphores africaines de la même époque retrouvés alentour au même niveau ne font que confirmer la datation avancée pour le Bas-Empire (36).



Fig. 6 : Fragment de table d'autel paléochrétien en marbre sculpté.

La petite église édifiée à la fin de l'époque carolingienne n'a pas d'autres fondations que celles préexistantes de l'antiquité.

Elle en épouse les contours tout en modifiant le plan des deux constructions juxtaposées : abside arrondie au-dessus de l'exèdre rectangulaire ; prolongement de l'enclos primitif de quelques mètres côté ouest pour en faire une nef proportionnée. Il est exclu de prendre le mur occidental du premier enclos pour un mur de refend de l'église pré-romane ; il serait absurde et incompréhensible de séparer en deux compartiments inégaux un simple espace liturgique de moins de 10 m de longueur. La mesure prise à partir d'une pierre angulaire ouest de la nef du Haut Moyen Âge ne peut en aucun cas correspondre à un bâtiment romain, soit 9,74 m ou 9,90 m, équivalant à peu près à 33 ou 33,5 pieds romains. L'église du IX^e ou X^e siècle est par conséquent une ordinaire superposition, modification et agrandissement des bâtiments antiques existants, du moins pour les fondations.

Basilica

L'année 1073 est fatidique pour l'histoire de Saint-Raphaël. Une charte en faveur de l'abbaye de Lérins (*CL*, VII, p. j. 1073) est édictée par l'évêque Bertrand (37), approuvée et corroborée par l'autorité du seigneur Giraud, évêque d'Ostie et cardinal de l'Église romaine. Bertrand donne,

attribue et rend la basilique et l'autel de saint Raphaël à l'abbé Aldebert et à tous ses successeurs, formule consacrée, ferme et définitive (38). Deux mots doivent être spécialement soulignés dans cet acte : *reddo*, je rends, et *basilicam*, la basilique.

- La formule employée insiste sur l'attribution et surtout la restitution de l'église de Saint-Raphaël aux moines de Lérins. Elle apporte la preuve que l'abbaye détenait anciennement ce bénéfice ecclésiastique et qu'il rentrait à nouveau dans sa juridiction. Vingt-deux ans plus tard, l'évêque Bérenger renouvelle l'acte de donation établi par "ses prédécesseurs", rappelle les liens qui unissent de longue date le monastère et le siège épiscopal de Fréjus, et utilise le même terme « *reddo* » (CL, VIII, p. j. 1095). Il se peut que cette confirmation (donnée sur place dans l'île Saint-Honorat) réponde à une quelconque revendication, venant par exemple des chanoines qui ont disposé pendant quelques temps des revenus du *locus*. Mais le texte est clair ; ce n'est pas celui d'un arbitrage ni d'une dispute, et il ne fait aucune allusion au chapitre. Bérenger rétablit sans ambiguïté l'abbé Aldebert dans ses droits sur l'église, son autel et avec "tout ce qu'elle possède" depuis longtemps à Saint-Raphaël. Je ne crois pas, comme le suggère Espitalier, que l'abbaye ait été privée arbitrairement de ses droits depuis le X^e siècle. Il faut admettre plus simplement qu'elle n'exerçait plus sa juridiction pour des causes événementielles à propos d'une église réduite à l'état de décombres sur le littoral déserté à la fin de l'époque carolingienne (39). De fait, elle reprendra possession des lieux dès qu'une nouvelle église aura été construite, à partir de 1073 (40).
- L'église neuve attribuée au monastère est une "basilique" d'après l'acte refondateur de 1073. Serait-ce une dignité accordée par le haut patronage du cardinal Giraud ou une désignation particulière à l'ampleur et aux dispositions architecturales de la nouvelle bâtisse ? Je ne retiendrai pas la première définition (d'ailleurs très rare pour un sanctuaire rural au Moyen Âge) qui accorderait pour l'avenir un privilège de droit canonique à une fondation sans paroisse. Or, le texte de 1095 ne reprend pas cette appellation obligatoirement pérenne ; il ne cite qu'une ordinaire "*ecclesia*" (41). Reste donc l'option architecturale qui correspond exactement au plan des constructions en partie encore visibles aujourd'hui (42). Elle englobe et se superpose à la chapelle ruinée par un plus grand rectangle divisé en trois nefs parallèles, la médiane plus large que les bas-côtés, ouvrant à l'est sur une abside et deux absidioles. Le chœur et les absides sont élevés sur crypte de plan similaire pour corriger la forte déclivité du terrain et permet de conserver l'abside en fer à cheval de l'église primitive qui servira à supporter le sol de la nouvelle.

Les fondations de cinq piliers séparant les nefs existent encore en sous-sol, au niveau de la crypte. Quatre reliées deux à deux par des arcades plein cintre délimitent la travée de chœur ; une cinquième isolée subsiste arasée entre deuxième et troisième travées. Elles permettent de mesurer les largeurs respectives des nefs parallèles, soit 5,30 m pour la centrale, 2,90 m pour chaque collatérale (mesures internes). Les dimensions extérieures de la basilique sont de 13,80 m pour la largeur et de 22,40 m en longueur, ce qui en fait un édifice d'une certaine importance pour l'époque. La nef médiane, plus haute que les bas-côtés, devait être éclairée par des fenêtres en étage. Les absides l'étaient - comme on peut le voir dans la crypte - par d'étroites baies défensives à double ébrasement (fig. 7). Les absidioles de la crypte sont voûtées en cul-de-four, prolongées par une courte travée couverte, elle, à voûte d'arêtes. L'abside centrale en demi-cercle de la crypte n'était probablement couverte que d'un plancher (43). Le style d'architecture, reconnaissable sur le mur gouttereau nord de la nef (en mauvais état), est romano-lombard. L'habillage des façades est constitué de petits pilastres engagés régulièrement espacés (lésènes dites "bandes lombardes"), en léger décrochement et reliés au sommet par une double arcature. Il ne reste rien des corniches. Les églises de ce type bien connues en Italie et dans le sud de la France pour le XI^e et le XII^e siècles sont généralement de plan très simple, avec quelquefois une tour-clocher adossée ou des murs-pignons surhaussés. La couverture est posée sur charpente à différents niveaux. À Saint-Raphaël, on ne trouve aucune originalité architecturale propre à la basilique de la fin du XI^e siècle, ni aucun remploi antique dans l'œuvre.

Naissance du village

La basilique construite dans le dernier quart du XI^e siècle a presque quadruplé la capacité d'accueil des fidèles. Dès lors, il n'est plus question d'un simple habitat dispersé ni d'un hameau (*locus*) mais d'un village rapproché autour de son église. Un peu plus tard, l'influence de l'évêque Bérenger aura sans doute favorisé son développement. En effet, il participe aux conciles de Plaisance (p. j. 1095) et de Clermont d'où le pape Urbain II lance la première croisade (1096-1099). Le port de Fréjus se trouve à Saint-Raphaël et sa plage était l'un des principaux lieux de ralliement et d'embarquement des croisés, comme à Marseille, Toulon et Antibes (44).

La croissance du village est enregistrée tardivement (faute d'attestation plus ancienne) en 1190. À cette date, un accord est passé entre l'évêque de Fréjus, Frédol d'Anduse, et l'abbé de Saint-Victor de Marseille, Austorge, pour que la dîme due par l'église de Callas soit versée à l'église de saint Raphaël et portée chaque année dans le dit village (*in predicto castro*, p. j. 1190). À cette époque, le mot *castrum* est employé confusément pour toute sorte d'habitat groupé, avec ou sans église, avec ou sans muraille défensive (45). De la sorte, la même dénomination est utilisée de manière indistincte quarante ans plus tard dans la liste des *castra* du diocèse (1232-1244) : "*in primis castrum sancti Raphaelis*" (46).

La confusion persiste en 1252 lorsque Saint-Raphaël est désigné comme "*villa*". Ce terme a au moins l'avantage de désigner, non une résidence ni une maison de campagne, mais un habitat groupé non fortifié ; c'est encore un village sans défense (47).

On retrouvera le *castrum* de Saint-Raphaël ainsi désigné avec ses terres (*tenamentum*) lors d'un procès qui oppose le chapitre et l'évêque Guillaume de La Font au sujet de leurs droits et devoirs de justice respectifs (p. j. 1271). Dans son jugement, l'archevêque d'Aix distingue juridiquement la *civitas*, le *castellum* et le *territorium* de Fréjus, et d'autre part le *castrum* et le *tenamentum* de Saint-Raphaël. La différence est nettement marquée dans le vocabulaire entre la ville, le château et le village voisin.

Ces distinctions n'auront plus beaucoup de sens au siècle suivant. Entre-temps, les choses ont changé et le village de Saint-Raphaël – on le verra – s'abrite au pied d'un château et à l'intérieur d'un rempart. Le procès-verbal en 1323 d'un dignitaire enquêteur aurait dû rendre compte précisément de l'état des lieux, mais il ne peut accomplir sa mission (le 25 mars) à cause d'inondations qui le retiennent à Roquebrune. La cité de Fréjus et les *castra* ou *loca* (*sic*) de Saint-Raphaël, Puget et Villepey font l'objet ensemble de prescriptions diverses sur leurs fortifications qui doivent être renforcées ou réparées, mais on ne sait exactement à quel lieu ou village elles s'appliquent (p. j. 1323).

La population rurale de Saint-Raphaël ne peut qu'être très approximativement évaluée pour les XII^e et XIII^e siècles, faute de documents de référence. Les évêques constructeurs de la basilique ont vraisemblablement prévu une capacité d'accueil de la nef pour au moins 150 baptisés. Ce chiffre pourrait être exagéré pour le village de la fin du XI^e siècle. E. Baratier (*Démographie provençale*) qui a exploité les archives des Bouches-du-Rhône a enregistré pour Saint-Raphaël 31 feux (soit 130-150 habitants) en 1371 et 47 (210-230 habitants) à la fin du Moyen Âge, en 1471.

L'église romane

Dans le dernier quart du XII^e siècle, les moines de Lérins ont rétrocédé, abandonné ou perdu leurs droits sur l'église de Saint-Raphaël. Celle-ci fait alors l'objet d'un nouveau contentieux entre l'évêque et le chapitre de Fréjus (48). Le litige, qui porte aussi sur d'autres revendications des chanoines, est réglé en 1180 par une sentence sans appel de l'évêque de Vence : « *J'assigne l'église de Saint-Raphaël avec ses attenances à l'évêque et à ses successeurs à perpétuité...* » (p. j. 1180). À partir de cette date et jusqu'en 1789, il n'y aura plus de changement statutaire concernant cette église.



Fig. 7 : Vue intérieure, face nord, de la crypte pré-romane de l'église.



Fig. 8 : Abside et absidiole de l'église romane (XII^e s.)
Au second plan, la tour-clocher du XIII^e s.

La mainmise de l'évêché se traduira bientôt par un nouveau chantier ambitieux de consolidation et rénovation d'une grande partie de l'édifice qui a souffert d'un terrain instable et se trouve déjà atteint de vétusté. Les absides de la crypte de l'ancienne construction défailante seront soutenues et enveloppées par un éperon en saillie qui les rend désormais souterraines (49). Les absides et les chapelles latérales (faux transept) de la reconstruction sont appuyées sur les murs existants qui sont conservés en sous-sol. La travée de chœur prend un peu plus d'ampleur et, avec les chapelles symétriques, le sanctuaire triparti est large maintenant de 17,50 m. Le plan adopté à la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e n'est pas original. On en trouvera d'autres exemples – en meilleur état – un peu partout en Provence (50).

Le nouveau bâtiment, tout entier en pierres de taille provenant des ruines romaines de Fréjus (51), emprunte tardivement en les simplifiant les formules en usage pour l'architecture romane : murs et voûtes en moyen appareil régulier, berceaux en plein cintre ou brisés, arcs de décharge, rares ouvertures étroites, etc. (52) Le chevet reconstruit à la fin du XII^e siècle aurait pu mériter intérêt s'il n'avait subi de graves mutilations et remaniements (fig. 8). L'abside majeure est pentagonale à pans coupés rythmés par des dossierets répondant aux nerfs internes du cul-de-four ; mais elle a été décapitée puis relevée sans art et on ne sait si elle a supporté une corniche sur modillons ou une frise d'arcatures. Dans son état actuel, le chevet amputé de son absidiole sud est sans attrait ni originalité au regard de l'histoire de l'art médiéval.

L'intérieur de l'église présente – on pourrait le croire – une austérité "cistercienne". Les lignes sont de la plus grande simplicité, sans le moindre ornement ni effet décoratif ; aucun élément sculpté ni trace de fresque, ni vitrail ne semblent avoir existé. Ce dépouillement, ou cette sobriété si l'on préfère, n'est en fait que le reflet de la médiocrité des concepteurs visant à l'économie et qui pratiquaient "l'art d'accommoder les restes". Les murs de la nef de l'ancienne église sont conservés en façade, auxquels se raccordent tant bien que mal (plutôt mal) les piliers cruciformes à redans de la nouvelle. L'entre-deux est compartimenté gauchement dans un faux-collatéral où seront installées deux chapelles annexes. Le chantier s'arrêtera avant la première travée occidentale et la nouvelle église restera inachevée. Elle est bien loin de représenter un édifice majeur de l'art roman en Provence, si l'on veut comparer avec les nombreuses autres architectures religieuses de la même époque. Le style est conforme, mais le modèle abâtardi.

Les constructeurs ont ménagé de part et d'autre des premiers piliers du chœur deux escaliers donnant accès à la crypte de la basilique du XI^e siècle. Elle restera ouverte jusqu'à la fin du XVII^e siècle mais sans fonction liturgique possible à cause de l'obstruction des fondations d'âge roman. Les fouilles des années 1942-1950 ont bouleversé plusieurs sépultures ecclésiastiques non datées et découvert un petit trésor d'oboles et deniers melgoriens, caché dans l'absidiole nord (53) (fig. 9). Ces monnaies, du XII^e ou du XIII^e siècle, sont citées justement dans une charte de Callian (*CL*, XXXIII) où il est question d'une redevance due aux moines de Lérins par l'abbaye de l'île de Gallinaria (Albenga), payable chaque année en "bons deniers melgoriens" au marché de Saint-Raphaël (p. j. 1141) (54). En bonne logique, ce trésor devrait être restitué à l'abbé de Saint-Honorat de Lérins.

Dedicatio ecclesie

Il n'existe pas de doute sur le vocable de notre église au Moyen Âge ; l'archange Raphaël en est le titulaire, probablement depuis le IX^e siècle. L'année de la dédicace reste inconnue, mais le jour anniversaire se place le 6 octobre. L'indication précise se trouve dans le plus ancien manuscrit de la Bibliothèque de Fréjus (ms. 1), utilisé par le père Dufour s. j. au XVII^e siècle et plusieurs fois étudié, principalement par Albanès, Saxer et Poilly (55). Tous le datent de la fin du XII^e siècle et remarquent que le sanctoral et le calendrier se rapportent à la fête de saint Raphaël archange. Le sanctoral indique le 6 octobre pour la célébration en même temps que celle de sainte Foi (*missa s. raphaël. eod. die s. fidis*). Le calendrier (fig. 10) confirme le 6 octobre pour la fête de Raphaël



Fig. 9 : Oboles et deniers melgoriens trouvés enfouis dans la crypte.

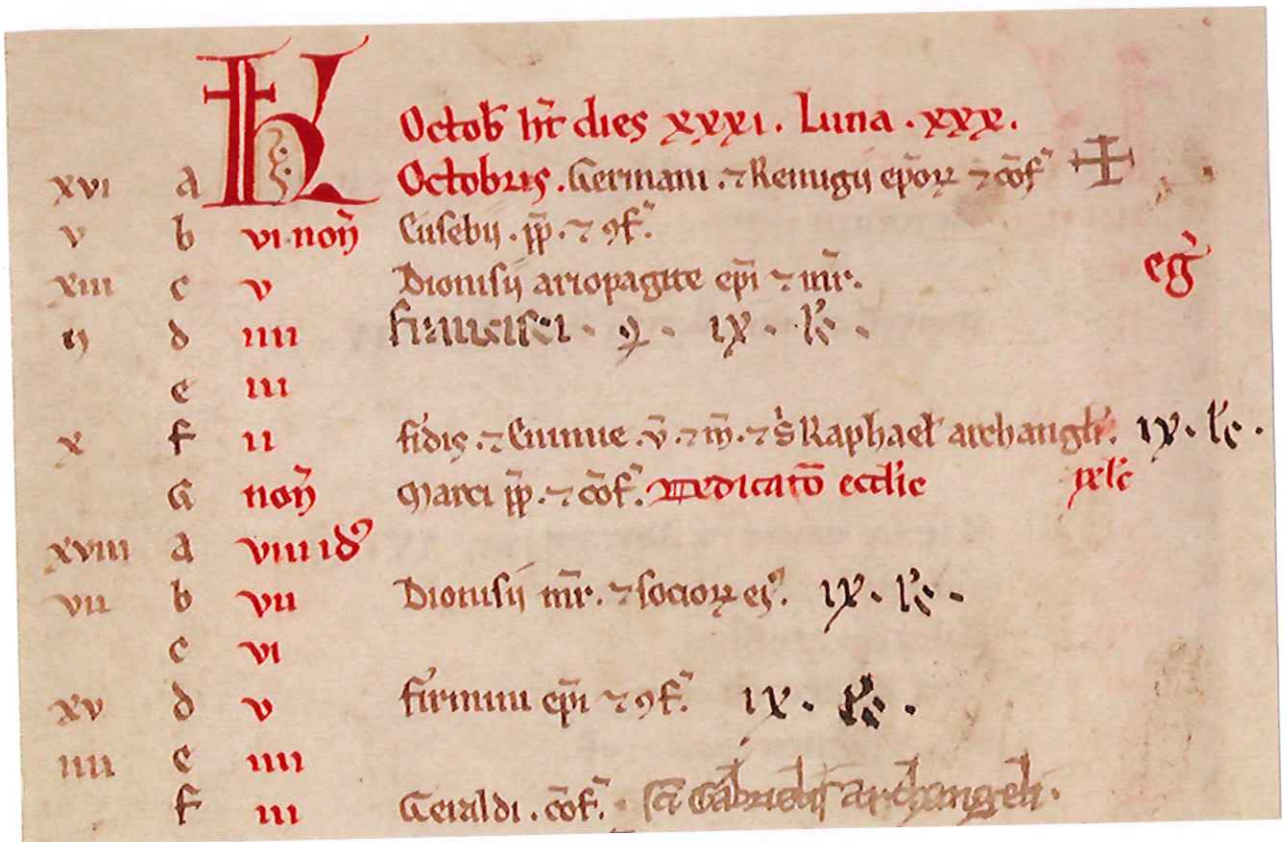


Fig. 10 : Calendrier du sacramentaire de Fréjus, ms. 1 Bibliothèque municipale de Fréjus. Le 6 octobre, st Raphael archange et à la suite, dédicace de l'église. Le 13 octobre, st Gabriel archange.

Il est avéré aussi que les trois archanges figurent en bonne place dans le rituel en usage au XII^e siècle, et la dédicace de l'église se rapporte sans ambiguïté à saint Raphaël. On apprendra que dans les siècles suivants rien n'a changé hormis la disparition de l'absidiole méridionale avec son autel rejetés hors d'œuvre par la tour.

Le 25 janvier 1665, la visite pastorale de Mgr Zongo Ondedei nomme les quatre autels consacrés : « Il a trouvé dans l'église, outre le Maître autel dédié à Saint Raphaël, un autre autel desdié à Saint Gabriel et au-dessous celui de Notre Dame de la Grâce et vis-à-vis de celui-ci, celui de Saint Jean Baptiste » (57). L'autre autel dédié à saint Gabriel se trouvait dans la chapelle septentrionale¹ qui existe encore avec ses lourdes pierres de l'absidiole aveugle. Il ne reste plus qu'à inférer, par simple équilibre et symétrie rituelle, que l'autel manquant de la chapelle méridionale était voué à saint Michel ; tout autre vocable dans cette disposition aurait été incongru. L'église consacrée avec son maître-autel sous le titre de saint Raphaël est aussi celle des archanges Gabriel et Michel que l'on retrouvera ci-après. Il n'y a jamais eu d'autel de saint Pierre en ce lieu. Il ne reste rien du mobilier médiéval de cette église (58).

In castro nostro

En 1252, pendant l'épiscopat de Bertrand de Saint-Martin (1248-1264), Saint-Raphaël n'est encore qu'une *villa*. En 1271, pendant celui de Guillaume de la Font (1267-1280), c'est un *castrum* à part entière. Entre-temps un vaste programme de constructions fortes a été réalisé dont le maître d'ouvrage est B. de Saint-Martin : un château est bâti, entouré d'un rempart ; l'église est fortifiée (59).

Le château s'élevait sur une plate-forme aménagée au nord-ouest de l'église au-dessus de la butte rocheuse. Il a été saccagé à la fin du XVI^e siècle pendant les guerres de la Ligue et déclaré "détruit" en 1607. De plan très simple, carré ou rectangulaire, il est en grande partie décrit dans le devis de réparations de 1568 demandé par l'évêque Bertrand Romans (annexe 2) : deux grandes salles voûtées est et ouest, une "galerie" et un "parc". Le rempart qui le protège est encore en grande partie visible avec ses tourelles d'angle et ses meurtrières autour du jardin actuel. La façade méridionale du château débordait sur la première travée de l'église dont les murs en partie détruits servaient de porche et de parvis devant l'entrée principale, à l'emplacement du baptistère construit au XVIII^e siècle. Deux archères sont pratiquées dans le mur nord (doublé) et sud de l'église.

Une haute tour, qui est d'une certaine manière le donjon du château, est construite à la place et au-dessus de la chapelle méridionale de l'église. L'appareil d'origine est à bossage rustique, comportant de nombreux emplois antiques, comparable à celui de la tour Saint-André du palais épiscopal. Un dessin de J. Maretz, daté de 1633, la montre munie de créneaux. Une étroite porte ouvrant sur le chœur de l'église donne accès à l'escalier qui traverse la voûte de l'ancienne chapelle. Le détail de son architecture avant réparations et fortifications est donné dans le devis demandé par le même Bertrand Romans en 1567 (annexe 1). La tour communiquait avec le château par un chemin de ronde et une terrasse crénelée sur le mur nord et le chœur de l'église. Ces aménagements de la fin du XIII^e siècle existent toujours et l'on retrouve l'appareil à bossage rustique de cette époque en façade nord au-dessus de la sacristie.

En même temps que le château, ou un peu plus tard (avant 1323), les maisons du village serrées autour de l'église et de sa tour sont entourées d'une muraille défensive dont il reste encore quelques vestiges (fig. 11 et 12). On peut voir en particulier une porte (très restaurée) de ce rempart ouvrant du côté ouest vers le pont sur la Garonne en direction de Fréjus. La surface habitée *intra muros*, mesurable avec le relevé cadastral au 1/1000, est estimée à environ 3 000 m², déduction faite de l'aire du château, de l'église et de son parvis où se trouvait le premier cimetière (visite pastorale de 1741) (60).

¹ Archives communales de Saint-Raphaël, BB 4, en 1768.

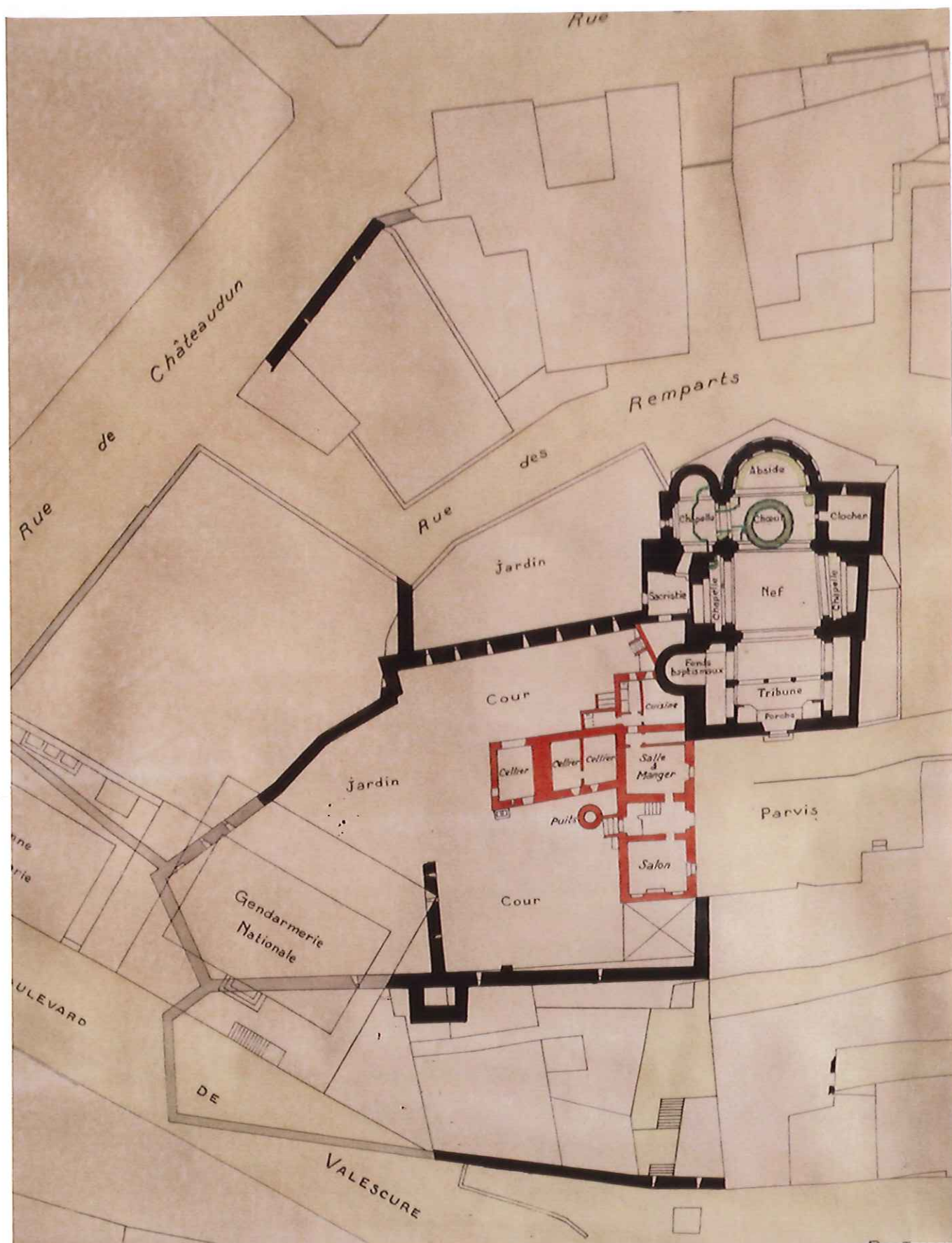


Fig. 11 : Plan de l'église et du château de Saint-Raphaël. Relevé de P. Aublé, 1890 (copie de 1937 au musée de Saint-Raphaël).

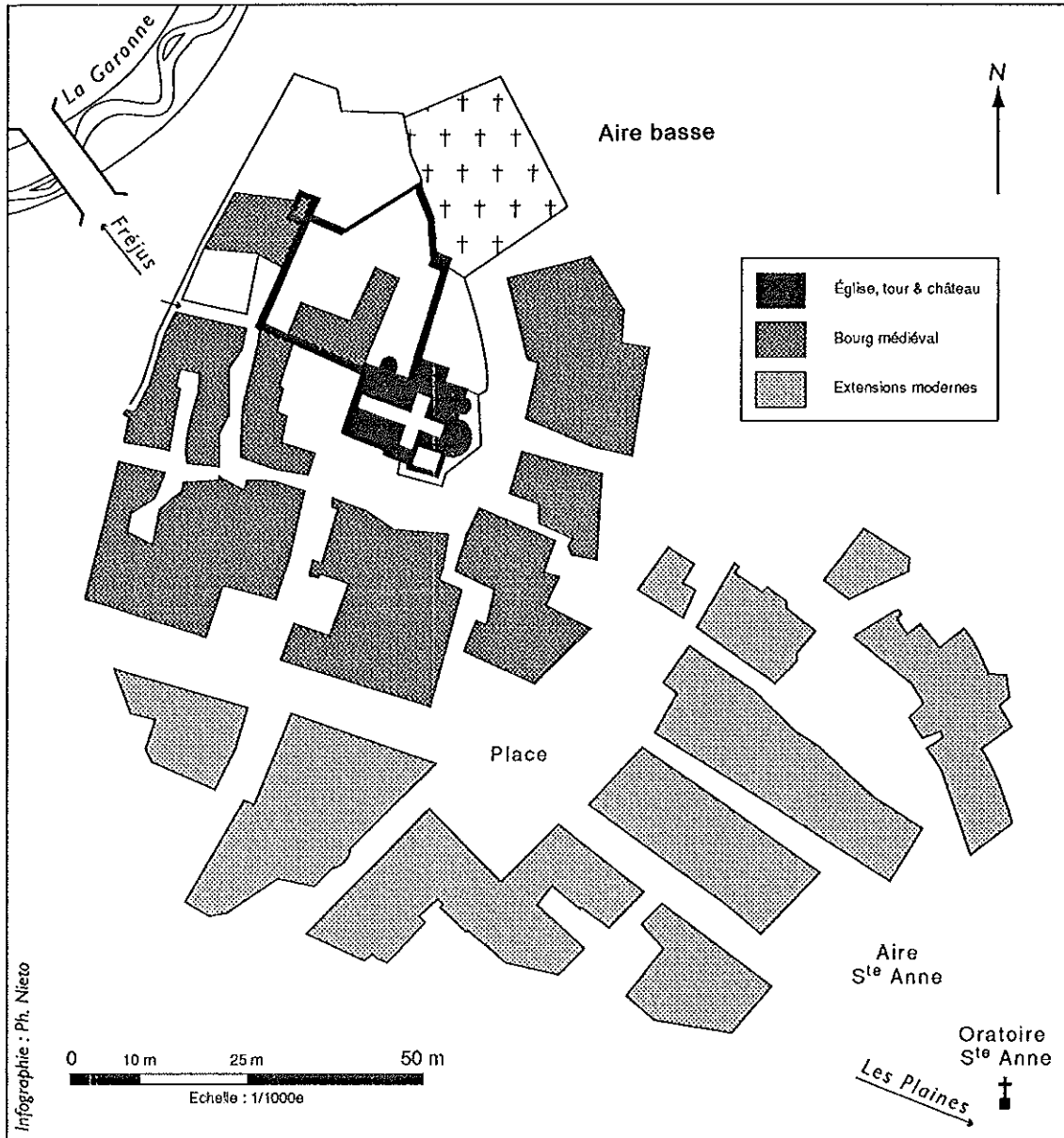


Fig. 12 : Le bourg médiéval autour de l'église et du château de Saint-Raphaël. Fonds cadastral, début du XIX^e s. (Archives départementales du Var).

La construction du château, c'est certain, était achevée en 1300. Les archives du Vatican possèdent des lettres datées du 11 mars 1301, signées par le seigneur-évêque Jacques Duèze « *in castro nostro Sancti Raphaelis* » (*Introitus et Exitus*, 4, f^o 9). Ce prince de l'Église (fig. 13, représenté en évêque de Fréjus), le sulfureux deuxième pape d'Avignon, réside alors à Saint-Raphaël, et il écrit *de son château* et non pas de son village (61).

Un siècle plus tard, pendant l'épiscopat de Louis de Boulhac (1385-1405), le mot *palatium* sera employé de préférence à *castrum* ou



Fig. 13 : Portrait de Jacques Douza (Duèze), évêque de Fréjus (1300-1310), pape Jean XXII (1316-1334). Gravure de la collection V. Verlaque.

castellum pour désigner la résidence épiscopale (CCF, p. j. 1401). Au XIV^e siècle le seigneur-évêque de Fréjus avait la jouissance en dehors de son palais épiscopal de trois “maisons” ou châteaux, à Fayence, Puget et Saint-Raphaël (62).

1261

C'est une date-clef pour l'histoire monumentale de l'église au Moyen Âge.

Lorsque se construit le château contre le mur nord de la nef, avec sa porte principale ouvrant sur la première travée, celle-ci doit reculer d'un cran pour laisser place à l'entrée. Il faut alors reconstruire en retrait le mur de la façade occidentale de l'église, ce qui sera fait entre les deux premiers piliers de la deuxième travée (médiane) d'âge roman. Un escalier de quelques marches donne accès à une porte axiale, large d'environ 1,20 m.

La nouvelle façade, avec sa nouvelle porte, est l'œuvre (*opus*) commandée par l'évêque Bertrand de Saint-Martin, commencée en 1261. Le château, la tour et les fortifications de l'église ont bien été réalisés entre 1252 et 1271, comme les textes le laissent supposer.

La date *anno Dni MCCLXI primo* est inscrite sur un bas-relief en marbre qui met l'évêque susdit en présence de l'archange Raphaël. Il s'agit bien d'une dédicace relative à l'édifice religieux (fig. 14).

Un autre bas-relief en marbre de même facture – et donc contemporain – montre le même évêque devant l'archange Gabriel à côté de la pesée des âmes par saint Michel. Il manque plus de la moitié du côté droit de la sculpture (fig. 15).

Ces figures que j'ai étudiées déjà en 1975 (63) appartiennent à un même ensemble décoratif, celui de la porte de la façade reculée de l'église à partir de 1261. Il n'y a pas d'autre emplacement possible dans le plan de l'édifice de cette époque. Elles s'inscrivent (je le répète tel quel) “dans le tympan d'une porte romane” ; la scène du Jugement dernier ne pouvant se situer ailleurs. J'ai aussi démontré qu'elles venaient bien toutes deux de la vieille église, mais je peux ajouter que le musée conserve encore une colonnette et son chapiteau en marbre (fig. 16, rosace analogue à celle du bas-relief de saint Michel) et une moulure de base de colonne en marbre appartenant de toute évidence au même ouvrage (reconstitué fig. 17).

Ce que nous savons sur les espaces liturgiques de la croix de l'église est illustré et corroboré par les deux registres didactiques du tympan de sa porte. La confrontation induit le schéma suivant dont on ne peut guère s'écarter malgré quelques lacunes :



Le sujet de la partie manquante du Jugement dernier restera inconnu, mais on peut penser, par exemple, à saint Michel terrassant le dragon. La scène qui donne la prééminence à l'évêque accueilli par Gabriel dans ce tableau est loin d'être canonique.

On pourra lire par pure courtoisie les allégations fantaisistes du sieur abbé Girardin, le “premier historien de Fréjus” dit-on, qui se sert justement du on-dit (DDF, p. j. 1748-1754). Quelques Raphaëlois “de souche”, et non des moindres, n'ont pas encore dépassé ces balbutiements de l'histoire.

* * *
*



Fig. 14 : Bas-relief en marbre de l'évêque Bertrand de Saint-Martin. Dédicace d'un ouvrage de l'évêque (à g.) à l'archange Raphaël, à dr.



Fig. 15 : Bas-relief en marbre de l'évêque Bertrand de Saint-Martin. Saint Gabriel archange (à g.), l'évêque et la pesée des âmes à dr.

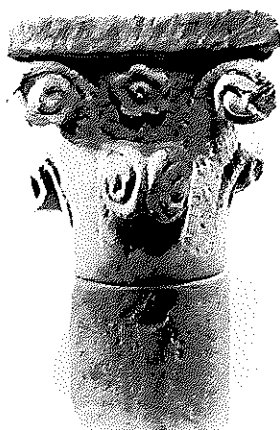


Fig. 16 : Colonnnette et chapiteau en marbre de la porte de l'église du XIII^e siècle.

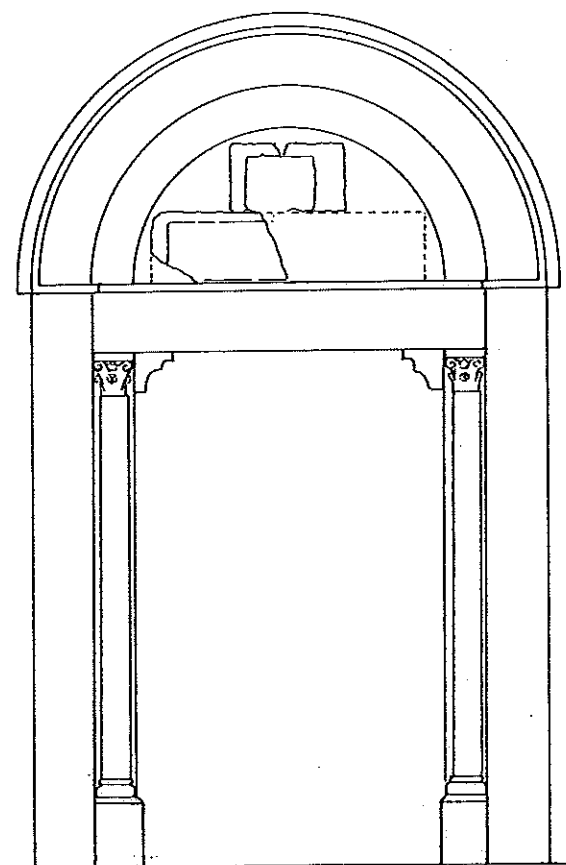


Fig. 17 : Restitution graphique de la porte de l'église du XIII^e siècle.

NOTES

1. Carol HEITZ, *La France pré-romane*. Paris, 1987.
2. Uriel, l'un des exclus, est encore présent sur un sarcophage du XII^e siècle au prieuré de La Celle (Var). Rens. R. BOYER, C.A.V. de Draguignan.
3. Psautier dit "de Charlemagne", ms. 13159, Bibliothèque nationale de France, Paris, f^o 164.
4. Comme on peut le voir dans la cathédrale de Fréjus sur le retable (polyptyque) de J. Durandi (milieu du XV^e siècle), avec ses acolytes Gabriel et Michel. Les trois archanges sont honorés à Fréjus.
5. Le rituel en usage à Fréjus au XIII^e siècle (*Sacramentaire*, ms. 1 de la Bibliothèque municipale, f^o 142 v^o et 143) le désigne principalement comme médecin des âmes : « *Sancti Raphaelis... qui (invisibilem) angelum tuum sanctum Raphaelem medicum animarum de celo misisti ut genus humanum ab hoste maligno defenderes...* ». Au XV^e siècle, on trouvera aussi à Saint-Raphaël une église dédiée par les marins à Notre-Dame de Bon Voyage au-dessus de la rade.
6. Marzano D. SEVERINO, *San Raffaele Arcangelo nella biblia, nel culto e nell arte*. Chieri (To.), 1985.
7. E. BLANC, *Fouilles de La Tourraque (A.-M.)*, Bull. Monumental, IV, 5, 42, 1875, p. 203-204 et carte, fig. 1.
8. Rens. J.-C. POTEUR (1993) au conseil général des Alpes-Maritimes.
9. Cette fausse attribution relève du folklore local auquel certains Raphaëlois s'accrochent encore obstinément. La question a déjà été traitée par l'archiviste en chef des Bouches-du-Rhône (corr. de 1933 de Raoul Busquet au Dr Philippe Jumaud) : « *Je ne trouve aucune trace de l'église qui vous intéresse dans le fonds des Templiers, ni dans celui des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem* ». Résultat négatif confirmé par les travaux approfondis de J.-A. DURBEC, *Les Templiers dans les diocèses de Fréjus, Toulon et Riez*, Bull. de la Soc. d'Études de Draguignan, VIII, 1963, et de L. DAILLEZ, *Les Templiers en Provence*, Nice, 1977 (Atlas).
10. En 1135, l'église de Brue est dédiée à saint Syméon ; celle d'Auriac à sainte Marie. François Carrazé propose pour l'église de Saint-Raphaël un possible emplacement sur la route de Varages, à Cantarelle ou La Bastidonne (rens. 1992). Elle a parfois été confondue par les historiens avec celle du diocèse de Fréjus (R. Busquet).
11. E. BARATIER, *Répertoire numérique du fonds de l'abbaye de Montmajour*, AD BdR, Marseille, 1959.
12. H. de GÉRIN-RICARD et G. ARNAUD d'AGNEL, *Les Antiquités de la vallée de l' Arc en Provence*, Aix-en-Provence, 1907 (Cabriès).
13. P.-A. FÉVRIER, *Arlés*, Topographie chrétienne des Cités de la Gaule, III, Paris, 1986.
14. R. BAILLY, *Répertoire des prieurés, chapelles, abbayes de Vaucluse*, Mémoires de l'Académie de Vaucluse, X, 1965-1966, p. 130-131.
15. F. BENOIT, *La Provence et le Comtat-Venaissin*, Paris, 1949 et 1975.
16. *Spelunca vallis Carceris*, prieuré de Pignans, près de Montfort-sur-Argens, à distinguer de N.-D. de Spéluque ou Espéluque près d'Ampus, dépendance de l'abbaye de Lérins de 990 à 1124.
17. Le *castrum Gorgia* est Bagnols-en-Forêt aux sources du Blavet. Le *mons Mercori* est un sommet de Fayence (où l'évêque aura un château) ou de Callian où se trouvait une église de Saint-Léonce, patron de la cathédrale de Fréjus « *qui est in vico Kalidiano, in pago Forojulense* » (CL, ch. XXXIII, 1038). Il faut traduire *Mercori* par Mercœur, nom de personne, et non par Mercure, théonyme.
18. Concession accordée par l'évêque Gaucelme. De la chapelle Saint-Lambert ne restent que deux pans de murs sur une petite butte en bordure de la voie antique. L'édifice a été élevé sur les vestiges d'un monument funéraire romain.
19. Elle a reçu l'appellation moderne de Porte de Rome. Une ancienne chapelle Sainte-Croix appuyée sur la dernière pile de l'aqueduc romain a disparu; il en reste une table d'autel épaisse en marbre dont une face est taillée en biseau.
20. Le *Pe de gallo*, pied de coq, est formé par la convergence de trois torrents, la Garonne, le Valescure et le Pédégat. Il ne s'agit pas d'un trait de côte mais d'un *vallum*, vallon.
21. Le marécage était situé dans l'actuel quartier de la Gabelle de Fréjus.
22. La date retenue pour la fin de l'occupation et des raids est 972.

23. 1038 est la plus ancienne date signalée pour le chapitre de la cathédrale de Fréjus.
24. Les sondages de cette époque restaient marqués au sol par le remplacement de l'ancien dallage avec un pavement neuf de tomettes. En 1975, j'ai ramassé quelques tessons de céramique grise et des ossements humains éparpillés au fond des absidioles.
25. P.-A. FÉVRIER, *L'église de Saint-Raphaël*, Provence Historique, I, 1951, p. 182-189.
26. Les lésènes encadrant la fenêtre en façade de l'absidiole nord de la crypte ont été vues en 1952. Le rapporteur n'a pas fait le rapprochement avec celles de la nef décrites par ailleurs.
27. Reprise sans examen critique d'après l'article de 1951 dans *Provence historique* par Jean HUBERT, *L'architecture religieuse du Haut Moyen Age en France*, Paris, 1952, avec un plan très réduit et une échelle fautive (fig.168).
28. Le projet accepté par la municipalité sous le mandat du maire Ch. OMÉDÉ a été initié par le conservateur, D. BRENTCHALOFF, et élaboré avec l'architecte en chef des Monuments historiques J.-C. I. YARMOLA, l'objectif à terme étant de créer un musée de site et de rendre accessibles à la visite les parties souterraines.
29. Ils viennent à coup sûr de la cathédrale carolingienne de Fréjus (c'est l'évêque qui doit fournir les matériaux). Des éléments sculptés identiques, dont j'ai fait l'inventaire, ont été trouvés par J. FORMIGÉ en emploi dans les parties restaurées du cloître de la cathédrale. Deux autres fragments sculptés de la même époque ont été découverts dans les fouilles de la cathédrale en 1987-1988. Cf. les études de M. BUIS, *La sculpture à entrelacs carolingiens dans le sud-est de la France*, Aix-en-Provence, 1975, et *Fragments sculptés provenant de Saint-Raphaël*, Mémoires de l'IPAAM, XLI, 1999, p. 27-32.
30. Les fenêtres à double ébrasement dans l'épaisseur des murs sont sans exemple daté avant le IX^e siècle; aucun argument archéologique ne permet de souscrire à une date plus ancienne.
31. Plusieurs tombes romaines sous *tegulae* ont été révélées pendant l'extension de la ville au XIX^e siècle entre le bourg ancien et la plage.
32. Pour plus de détails sur cette trouvaille, cf., L. RIVET et D. BRENTCHALOFF, *Plaque de couvercle d'un sarcophage antique de Saint-Raphaël (Var)*, Revue archéologique de Narbonnaise, 38, 2005.
33. L'exemple en a été donné en Gaule dès la fin du IV^e siècle par l'apostolat de saint Martin et sera très suivi aux époques mérovingienne et carolingienne dans le monde rural. Le cas de figure de Saint-Raphaël au IX^e ou X^e siècle sera encore le même à Saint-Lambert de Fréjus. C'est l'hypothèse d'un possible "mausolée" antique à cet emplacement qui a entraîné l'adhésion du maire au projet que j'ai présenté en 1993.
34. Les dimensions indiquées sont celles que j'ai prises moi-même. Les mesures données par les inscriptions pour les enclos funéraires romains s'expriment toujours en nombres entiers de pieds, en largeur (*in fronte*) et en profondeur (*in agro*), à l'extérieur de la surface délimitée.
35. Le passage du rite de l'incinération à celui de l'inhumation se produit principalement à la fin du I^{er} siècle. Les tuiles utilisées (ou réutilisées) pour les sépultures en question ne sont pas de type tardif propre aux IV^e et V^e siècles. Une fouille plus minutieuse aurait pu apporter davantage de précisions; l'absence encore de mobilier datant pour les tombes est une anomalie remarquable.
36. Il faut faire justice d'un fragment de table d'autel avec chrisme trouvé en emploi (pour boucher l'embrasement d'une fenêtre) sous le pavement de l'église romane (fig. 6). Comme les autres, d'époque romaine ou carolingienne, il ne peut appartenir qu'à un édifice d'une certaine ampleur, c'est à dire la première cathédrale de Fréjus (V^e siècle).
37. Et non Bernard, comme l'écrit Février en 1951.
38. Traduction et commentaire de ce texte par Espitalier, *Ev*, II, p. 140-141.
39. Les deux titres évoqués, combinés avec celui de 1040-1065, laissent entendre que l'église du Haut Moyen Âge avait bien l'archange Raphaël comme titulaire. Ce serait donc l'une des plus anciennes attestations de ce vocable en Provence.
40. Il n'est pas fréquent de détenir une date aussi précise pour l'édification d'un bâtiment religieux dans le XI^e siècle. Le parti pris architectural convient parfaitement à cette époque.
41. Il n'est pas question non plus de "basilique" au sujet de Saint-Raphaël dans la controverse de 1180 entre l'évêque et le chapitre de Fréjus; de même en 1190 pour la dîme de Callas (*infra*).
42. C'est l'église "A" de P.-A. Février, *op. cit.*, incomprise.
43. La hauteur et l'épaisseur d'une voûte concrète auraient excessivement surélevé le niveau de l'abside supérieure

d'environ 2,90 m au-dessus de la nef, ce qui ne s'est jamais vu. On ne peut envisager non plus pour l'époque une voûte surbaissée ni en anse de panier. Ici, quatre impostes sur pilastres supportaient les poutres et solives au départ des piliers de l'abside.

44. La cité de Fréjus est alors séparée de la mer par une vaste étendue de lagunes et de marécages ; le seul accès à la plage est le "grand chemin de Fréjus à Saint-Raphaël" ; l'ancien port romain est un étang. La dernière mention d'un port à Fréjus date de 990 (p. j.). Un texte de 1303 fait allusion à un appontement (ou embarcadère) à Saint-Raphaël "*versus portissolum sancti Raphaelis*" (Arch. Vat., coll. 104 f° 13). En 1337-1343, le même collectaire parle sans équivoque d'un port, "*in portu*", à Saint-Raphaël.
45. Certains médiévistes frileux hésitent encore à traduire ce mot par "village". Le *castellum* désigne plus sûrement une fortification ou un château, mais un *castrum* peut aussi être un château.
46. Dénombrement des villages (*Dinumeratio castrorum*), GCN. I, Instr. XIV, col. 204-205.
47. "*In villa sancti Rafelis*" dans l'inventaire des droits seigneuriaux de Charles I^{er} d'Anjou (E. BARATIER, *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I^{er} d'Anjou en Provence*, Paris, 1969). Dans ce mémoire, Fréjus est la *civitas* de l'évêché ; Barjols, Brignoles, Cabasse, Pignans, Tavernes, Ste-Maxime, etc. sont, comme Saint-Raphaël, des "*villae*" ; tandis que Le Revest, Villepey, Palaison (à Roquebrune), Puget, etc. sont des "*castra*". La différence n'est qu'une question de statut féodal.
48. Publication du texte *in extenso* et commentaire développé par H. Espitalier (*Ev*, II, 1894, p. 184-185 et 204-206). Le jugement est prononcé par Guillaume, évêque de Vence.
49. Les marques de tâcherons qui signent cet ouvrage ont été comparées à celles du narthex de la cathédrale romane de Fréjus (XII^e - XIII^e siècle), cf. H. REVOIL, *Architecture romane du midi de la France*, 3 vol., Paris, 1867-1874.
50. Parmi les plus proches, on peut citer dans le Var les églises paroissiales du Cannet-des-Maures (Saint-Michel du Vieux-Cannet) et de Saint-Michel de Grimaud, ainsi que la collégiale Saint-Pierre de Six-Fours.
51. Les matériaux sont pourvus par l'évêque, comme ceux de la cathédrale et du palais épiscopal. Le grès fin local, gris-jaune, est le plus abondant. On remarque à l'intérieur de l'abside du XII^e s. le remploi d'une pierre romaine portant en relief un phallus ailé qui avait quelque chose d'un ange.
52. Description détaillée et conventionnelle de l'ouvrage "roman" dans la notice de J. THIRION, *Alpes romanes*, La Pierre-qui-Vire, 1980, p. 61-62. On est en droit de se demander ce que fait St-Raphaël dans les Alpes.
53. Monnaies en billon (alliage de cuivre et d'argent) de l'évêché de Maguelone (Hérault), dites aussi "de Melgueil". En l'absence d'autre numéraire dans ce pécule, il n'est pas possible de le dater plus précisément.
54. Il s'agit du jour anniversaire (le 6 octobre) et non du lieu de paiement ; le marché "de saint Raphaël" se tient à Fréjus, siège de l'évêché. Il en va de même pour Seillans en 1154 (*CSV*, ch. 969) pour lequel les sous melgoriens sont versés le jour de saint Michel (29 septembre).
55. J.-H. ALBANÈS, *Catalogue général des manuscrits* (départements), XIV, Paris, 1890, p. 410-412 (*idem* dans H. ESPITALIER, *Ev*, II, p. 55 et sv.). V. SAXER dans *Scriptorium*, VIII, 2, 1954, p. 289-290, et XII, 1958, p. 269-275. J. POILLY, corr. du 24 octobre 1975 (B.M. de Fréjus).
56. Cette mention spéciale a été ajoutée par une seconde main. Elle se trouve sur la ligne du 7 octobre, faute de place sur la précédente. Au 13 octobre, la fête de saint Gabriel archange est aussi une addition particulière d'une autre écriture. La fête de saint Michel est inscrite de première main le 29 septembre.
57. AD Var, 1 G 68, f° 45 v°. Situations inchangées en 1741 lors de la visite de l'évêque Martin du Bellay, le 9 avril. La chapelle de Notre-Dame se trouve « placée au milieu de l'église sur la gauche en entrant » et celle de saint Jean est « sur la droite en entrant vis à vis de la chapelle de Notre Dame » (AD Var, 1 G 72, f° 1-2). Pierre LEPAGE s'est donné la peine de recopier pour moi l'intégralité des deux procès-verbaux de visites épiscopales.
58. H. REVOIL a signalé en 1869 (*Revue des Sociétés Savantes*, 4^e s., t. X, p. 507-508) "une statue de la Vierge, en marbre, dont le style accuse le commencement du XIV^e siècle", alors dans le presbytère de Saint-Raphaël à côté de l'église. Le XIV^e siècle est pour la sculpture un sommet de l'art français.
59. L'évêque Bertrand est un homme d'Église considérable. Doyen de l'abbaye de Saint-André de Villeneuve (Avignon), il intervient comme coadjuteur de l'archevêque d'Aix en 1250. Evêque de Fréjus pendant 17 ans, il est nommé évêque d'Avignon en 1264, puis archevêque d'Arles en 1266 et enfin cardinal évêque de Sabine en 1273. Il meurt en 1277. Il est, avec l'évêque de Gap, fondateur en 1260 de la chartreuse de la Celle-

Roubaud aux Arcs (Var). Notices biographiques dans Espitalier, *Ev*, III, p. 32-38, et Albanès, *GCN*, col. 354-355.

60. E. Baratier (*Démographie provençale*) a enregistré le nombre de maisons : 47 en 1471, 48 en 1728. D'après J. Antelmy (*Description...*, 1676), « il y a là cent-vingt paysans ». Le cimetière sera déplacé à partir de 1780 au nord du château sur un terrain appelé *l'aire basse* (fig. 12).
61. Rens. H. BRESC, Université de Paris X Nanterre, 1993.
62. Dans la liste des droits de l'évêque en 1401 à Saint-Raphaël (f° 122 v°), il faut retenir celui de *ripagium* (taxe d'accostage) qui confirme ce que j'ai indiqué sur le ponton du port (note 44 *supra*).
63. D. BRENTCHALOFF, *Anno Domini 1261*, Revue municipale, Saint-Raphaël, 1975. Je rappelle ici les principaux titres se rapportant à l'un ou l'autre des deux bas-reliefs :

N.F. de PEIRESC, ms. 1878, f° 78 (dessin à la plume et annotations), Bib. Inguimb. de Carpentras (*Cat. des manuscrits*, Paris, 1902, p. 198). Il se trompe d'évêque et le prend pour *Benedictus* (Benoît), cité en 894, erreur continuée par *Gallia Christiana*, éd. 1656, p. 588.

Anonyme (Alphonse Denis d'Hyères), *Antiquités*, 8° art., Annuaire du département du Var, Draguignan, 1834, p. 34 : « ... *L'autre marbre porte un petit monstre fort hideux, qu'il faut pourtant tenir pour un Saint-Raphaël...* ».

OUDOT de DAINVILLE, communication sur la sculpture du *Pèsement des âmes*, dans B.C.T.H., Paris, 1930, p. 57-60 (dessin fig. 1). Conclusions erronées sur la provenance (cathédrale) et le personnage (saint Martial).

R. FAVREAU, J. MICHAUD, B. MORA, *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, 14, 1989 (CNRS Bordeaux), p. 169-171. Dimensions inexactes des pierres, erreurs sur les provenances (cathédrale) et les dates (B. de Saint-Martin serait mort en 1264 !). Bibliographie minimale.

Je passe sous silence les études déjà citées de Revoil, Espitalier, Février, etc.

PIÈCES JUSTIFICATIVES (extraits)

990

Ego, inquit, Vilelmus comes et uxor mea Adalais, una pro Dei amore et per remedium animarum nostrarum, seu parentum nostrorum, tam vivorum quam defunctorum, reddo atque concedo unam medietatem de ipsa civitate Forojuliensi, vel de terra in circuitu ejusdem civitatis adjacente, culta vel inculta, et de portu, vel seu de omnibus censuris que ex ipso exeunt vel exire debent, et de piscatoriis, et de omnibus, quicquid dici aut nominari potest, que ad usus hominum predicti loci exeunt hodie, vel in antea exire debent, sive de villa Pogito, Sancte Marie Sanctoque Leontio, necnon et episcopo Riculfo successoribusque ejus in perpetuum, ut teneant et possideant absque ullius contrarietate persone. Consortes, de uno latere, mare magnum, de altero latere, castrum Gorgia, montem Mercori ; de uno fronte, flumen Cyagna, de alio vero fronte, rivum Blaveto et flumen Argencium, usque jam dicto mare, ac si qui alii sunt consortes.

GCN = J.H. ALBANÈS, *Gallia Christiana Novissima*, II, Aix, *Instrumenta*, col. 535-536 : charte dite "de Riculfe". Montbéliard, 1899.

1030-1046

Que res ad orientalem scilicet Forojulii plagam, secus litus maris esse videtur, ubi et ecclesia sancti Lamberti est constructa, quam domnus Gaucelmus episcopus concedit supradictis sanctis ac Lirinensi cenobio. Igitur possessio quam ibi offerimus nosse omnibus volumus ita terminari a nobis, ut nequis aliquando, invidia infectus veneno, nichil omnino minuere possit : terminatur enim apud portam Antipolensem sicut pergitur via ad caminum, et exinde circumdatur usque ad Suveretum foranum, et inde se fertur usque ad vallonem de Gunduino, et transit per vallum de Pe de gallo, et venit usque ad castellos de Palude, et revertitur ad portam Antipolensem, ubi principium fecimus.

CL = *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, p. 8-9, IX : "de sancto Lamberto". H. Moris et E. Blanc éd., Paris et Nice, 1883.

1040-1065

Postea vero, concordans se isdem aldebertus cum canonicis foroiuliensis ut locum sancti raphaelis locum spelunce darent et quamdiu donatio ista steterit sic permaneat.

CC = *Cartulaire de N.-D. de Correns* (de Montmajour). AD des Bouches-du-Rhône, Marseille, 2H 347, f° 157 v°.

1073

Quapropter, ego Bertrannus trado, dono, tribuo, et, ut arbitror, multis asseverantibus, reddo sancti Raphaelis basilicam et altare juxta mare sitam in Forojuliensi territorio, gratis et absque ullo precio, genitrici Dei Marie et beatissimo Honorato, necnon et abbati Aldeberto et omnibus suis successoribus, atque cunctis monachis presentibus et futuris ibidem famulantibus Deo.

CL, VII, p. 5-6 : "De sancto Raphaele".

1095

Quapropter, ego Berengarius, Dei gratia Forojuliensis episcopus, de Placentino concilio sub Urbano papa celebrato rediens, atque in ramis palmarum apud sanctum Honoratum Lyrinensis monasterii, loci sanctitati oculis et animo pernotando ac reverentia insistens, necnon amicitiam et familiaritatem que antiquitus penes patres priores ex longinquis temporibus fuerat, videlicet inter Lirinensis monasterium et Forojuliensis ecclesie sedem, multum libenter reformare cupiens, Aldeberto abbati, immo sub illo monachis omnibus ibidem Deo commilitantibus, ecclesiam sancti

Raphaelis et altare cum omni possessione sua, quam antecessores mei gratis sub scripture testimonio donaverant, a me incessanter, diu est, requirentibus, salva Foro-Julien-sis ecclesie fidelitate, nimia loci veneratione commotus, reddo.

CL, VIII, p.7 : *idem*.

1141

Talem autem conditionem predictus abbas Gallinarie retinet, quam supradicti fratres Lyrinenses fratribus supradicti monasterii Gallinarie insule pensionem denariorum bonorum mergoriensium solidos X in mercato Sancti Raphaelis annuos reddant.

CL, XXXIII, p. 32-33 : "De Caliano".

1180

Contra episcopus ecclesiam Sancti Raphaelis ex permutatione facta non [...] preposito concilio canonicorum ad se de jure pertinere contendebet...

Ecclesiam Sancti Raphaelis cum appendiciis suis episcopo et successoribus suis perpetuo assignavi.

Ev = H. ESPITALIER, *Les évêques de Fréjus du VI^e au XIII^e siècle*, p. 204-206. C. et A. Latil éd., Draguignan, 1894.

1190

Placuit illis ut pro medietate decimarum singulis annis ad mensuram Foro-Julii XX^{ti} sextarii frumenti et xx^{ti} ordeï rasi et xx^{ti} speute cumulati de cetero solverentur ecclesie sancti Raphaelis et in predicto castro traderentur...Actum fuit hoc penes Sanctum Raphaellem.

CSV = *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, ch. 970 : "de Calars". B. Guérard éd., Paris, 1857.

1271

Item dixit et pronunciavit dictus Dnus Archiepiscopus quod canonia seu canonici possint, debeant punire homines suos delinquentes in civitate et castello et ubicumque delinquant in territorio dictae civitatis et etiam in castro et tenamento Sancti Raphaelis.

GCN, I, Fréjus, col. 356-357 : "Arbitrage de l'archevêque d'Aix".

1323

De Foro-Julio, de Sancto Raphaelle, de Pugeto et Villapisce.

Die eodem, ibidem apud Roccambunam, prefatus dominus thesaurarius, qui propter aquarum fluvialium inundationes et decursus, qui tunc vigeant, apud Foro-Julium et castra seu loca Sancti Raphaelis, Pugeti et Villepiscis, sita prope maritimam, se personaliter conferre nequivit.

PV = L. BARTHÉLEMY, *Procès-verbal de visite en 1323 des fortifications des côtes de Provence*, AD des Bouches-du-Rhône, Marseille, B 1519 . Mélanges historiques, IV, p. 49-50, Paris, 1882.

1401

Item habet ripagium in titulo Sti Raphaelis contentum.

De Sto Raphaelle

Et primo habet ibi dominus episcopus jurisdictionem omnimodam et palatium episcopale.

CCF = *Cartulaire de la cathédrale de Fréjus*, registre A, f^o 122 v^o et f^o 124 : "De Sto Raphaelle". Archives de l'évêché de Fréjus-Toulon à Toulon.

1748-1754

Saint-Rapheau

Ce village est à un quart de lieue de Fréjus à l'orient sur le bord de la mer. Une tour élevée l'annonce de loin ; elle soutient l'église paroissiale du côté du midy. Elles sont, l'une et

l'autre, bâties de pierres de taille et paroissent avoir sept ou huit siècles d'antiquité.

L'ange saint Raphaël en est le patron.

Les moines de Lérins, ceux de Saint-Victor et les chevaliers du Temple ont possédé tour à tour la dîme de ce lieu. On y voit les débris d'une grande maison monastique attenant l'église. Cette église fut consacrée le 7 octobre, on ne sait quelle année, ni par quel évêque. Enfin celui de Fréjus a depuis longtemps la dîme de cette paroisse.

Bérenger IV, revenant du concile de Plaisance, en 1095, ayant abordé à l'isle de Lérins, touché de respect pour ce saint lieu et convaincu par les représentations des moines, déclare dans une charte qui se conserve à Lérins, qu'il rend à ces religieux l'église et la dîme de Saint-Rapheau ; ce qui marque qu'on la leur avoit ôtée injustement, soit que ce fut quelque évêque qui l'avoit précédé ou les moines de Saint-Victor [...]

Cependant nous lisons que 70 ans aprez, Bertrand André, évêque de Fréjus, ôta ce bénéfice aux religieux de Lérins et le donna aux religieux de Saint-Victor, comme un évêque qui avoit précédé Bérenger les en avoit aussi privez et en avoit mis d'autres en possession. Enfin on dit par tradition que les Templiers y avoient une demeure. L'évêque de Fréjus jouit néanmoins de la dîme et seigneurie de Saint-Rapheau depuis plusieurs siècles.

DDF = J. F. GIRARDIN, *Description historique du diocèse de Fréjus*, p. 27-28, J.-B. Disdier éd., Draguignan, 1872.

ANNEXE 1 :

.Pris fait pour R. Pere en Dieu messire
Bertrand Roman evesque de Frejus
24 mai 1567

Comme soit que les sindicz du lieu de Saint Raphel eussent sommé et requis R. P. en Dieu messire Bertrand Roman, evesque de Frejus et seigneur temporel du lieu de Saint Raphel, de ramparer la tour joygnant l'eglise parrochiale dud. lieu, veu qu'elle estoit en dangier venyr a ruyne, et après avoyr led. Sr fait voyr et conster que si en brieuf elle n'estoit ramparée seroit pour tomber, que ruyneroit la plus part de l'eglise et maisons dud. lieu en dangier de massacrer plusieurs personnes, voulant a ce evicter, led. Sr evesque (...) a baillé a pris fait a Me Jehan Robert, masson et gipier du lieu de Manosque, habitant aud. Frejus, (...) la facture et massonnerie de tailhe que cy après, laquelle led. Me Robert a promys aud. Sr evesque (...) fere et parfere au pris et paches suyvantz :

Pour remparer et fortiffier la tour du chasteau dud. lieu de Saint Raphel, près l'eglise parrochiale, qu'est fracassée et en dangier de venir a ruyne, led. Me Jehan Robert fera, scavoir, dans l'eglise et au lieu ou se fait presentement le cheur, une murailhe du cousté du grand autiel, que prandra despuys le pillier de l'aultre chappelle, au droict de l'aultre pillier vers led. grand autiel, laquelle mettra en bonne fondement et tirera droict en ault, de la largeur de quatre pans, jusques qu'elle praigne et soubstiene la voulte de lad. tour, y laissant une petite porte vers l'eglise, de deux pans seulement de largeur, au millieu et le reste bien massonné d'ault en ault ainsi que s'apertient.

Abbatra le petit presbitere qu'est apuyé a lad. tour, fracassé, et au lieu d'icelluy, despuys le coing sive pillier du grand autiel jusques au coing de lad. tour, du cous té de la carriere vers levant, fera une murailhe de lad. largeur et bien fondée, la conduisant a fil du bas jusques a la volte de lad. tour d'icelluy costé et bien massonnée ainsi que s'apertient, y laissant seulement une petite fenestre pour donner lumiere a la concavité de lad. tour pour y esclarsir quant on y entrera.

De l'aultre cousté, ou est presentement la porte, fermera lad. porte et dressera la murailhe de dicte largeur, fondée sur le fort et bien massonnée, et la tirera d'ault jusques a lad. volte de la tour. Et, la ou est maintenant l'autiel, estant le pillier fracassé, icelluy ramparera d'ung pillier semblable a celluy que nagueres feust fait pour la fortification d'icelluy, de pierre tailhée, despuys en bas jusques a l'aulteur de lad. volte de la tour, que acompagnera icelluy pillier comme led. aultre rampar nouveau que y feust fait. Et l'aultre cousté d'icelle tour dans lad. eglise du costé de la rue, le fortiffiera et ramparera de bonne murailhe et massonnerie despuys ung pillier jusques a l'aultre, a droict fil de la voulte de la tailhe et jusques a l'aulteur tant que tient lad. voulte.

Et quant au dehors de lad. eglise et tour, led. Me Jehan Robert fortiffiera lad. tour despuys le pied et fondement d'icelle, de tous les coustés, jusques a l'aulteur des pilliers sive ponchiers qu'il y a mys, de bonne murailhe et massonnerie, ayant au pied quatre pans d'espesseur et la conduisant a talus jusques a l'aulteur desd. ponchiers, ainsi que s'apertient et sellon l'art, soubztenant lad. tour et reffermant les freccassures, ostant le mauvays et fortiffiant du bon et mettant aux coings d'icelle tour sive aux carrés de bonne pierre de tailhe et bien massonnée.

Abbatra l'acquoe qu'est faicte pour sobstenyr lad. tour, veu qu'elle ne y sert de rien et donne plus tost dommage que profict, et convertira la pierre, tant de tailhe que aultre, a lad. facteure ainsi que s'apertient et recouvrira l'eglise la ou pleust mieux que se porra.

Et led. Sr de Frejus provoyra et fornyra de pierres, tant de tailhe que aultres bruttes, chaulx et sable neccesseres a lad. fabrique, a suffisance, portées sur le lieu, et led. Me Jehan se fera pastar la chaux et tirera l'eaue et se provoyra de manobres, excepté que la commune dud. Saint Raphel luy baillera deux homes pour maison tenant feu pour travailler pour manobres, suyvant l'offre fait aud. Sr evesque par les consulz dud. lieu, et fornyra aussi led. Sr evesque le boys pour estagieres et ce que sera neccessere (...).

Délai : Saint-Jean (24 juin) prochaine

Prix: 35 écus d'or de 48 sous, 10 en commençant, le reste après réception.

Fait a Frejus, dans le palais de l'evesché et chambre blanche (...) .

Signé : B. Roman E. de Frejus, Jean Roubert.

A la suite: 26 janvier 1568, quittance finale donnée par le maçon à l'évêque après réception des travaux.

(A.D. Var, 3 E 2391, Guillaume Dolle, 1562-1566, f° 401-402)

ANNEXE 2 :

Pris fait pour Monseigneur de Frejus
26 janvier 1568

(...) mestre Jehan Robert, masson de Manosque habitant de Frejus, (...) a promis a reverend pere en Dieu messire Bertrand Roman, evesque de Frejus, (...) fere et parfere bien et deuement la besongne et facture que s'ensuit a son chasteau de Saint-Raphel :

ascavoir couvrir bien et deuement la taulisse de la longue sale dud. chasteau vers levant, de long en long, et aussar la muraille que y est vers ponent de telle aulteur pour donner l'agoult de l'aultre cousté, sortant hors led. chasteau que sera raisonnable, abaissant la muraille de levant en ce qu'elle sera plus aulte de six pans sur lad. sale. Et se porra de la pierre de lad. muraille qu'il abatra se servir a aulsar l'aultre muraille de ponant, ainsi qu'il sera neccessaire, et couvrira lad. taulisse bien et deuement. Et abatra la muraille qu'est transversant sur lad. salle longue, laquelle sale est crottée, et des pierres que en sortiront se servira pour aussar lesd. murailles ou sera neccessere les aussar.

Renforcera et fortifiera la crotte sive volte de lad. sale de la longueur qu'elle contient, de bonne matiere, dessus et dessoubz, ou sera neccessere qu'elle soye en assurance, et au dessoubz retiendra les arcz que seront bons et les aultres les abatra et aussi reffermera les fraches des deux murailles que y sont.

Et semblablement couvrira l'aultre crotte qu'est sur la sale vers Frejus et la remettra a ung agoult, aulsant la muraille de levant et abaissant celle de ponant jusques qu'elle demeure a six pans seulement sur lad. crotte dud. costé de Frejus, comme l'aultre cy dessus. Et esd. taullisses et couvertures pausera les traulx sive jaynos, cabrions, teules et tout ce que sera neccessere. Et led. Sr de Frejus luy fornira pierres, chaulx, areyne, boys, legnans et ferramente neccesseres avec les traubs et clavesons.

Abatra la maison qu'est au parc dud. chasteau, destrement que se puysent conserver les teules, legnans et pierre taillée, et desd. pierres se servira a lad. couverture, et ce jusques au pied et plain dud. parc, laissant toutesfoys ce que porroyt servir au couvert de la gallerie que y est du cousté de tramontane.

En ce que dessus led. Sr de Frejus fornira, comme fere l'a promys, teules, boys, fer sive clavasons, chaulx et sable a souffisance et quant au reste led. Me Jehan provoyra, sauf qu'il porra prendre des pierres des murailles qu'il abatra tant que luy en feront besoing ,(...)

Prix: 15 écus d'or de 4 florins pièce, moitié en commençant et moitié après réception.

Fait au palay de l'evesché et petite chambre près les degrés de la gallerie (...).

Signé : B. Roman E. de Frejus, Jean Roubert.

(A.D. Var, 3 E 2395, Guillaume Dolle, 1568, f° 9 v°-10)